

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 174 portant modification à celui du 10 décembre 1899 sur les taxes.

n° 174

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 septembre 1907

Numéro JO  
n° 131 du 01/10/1907

Date du numéro  
1 octobre 1907

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 janvier 1867, relatif aux pouvoirs des Gouverneurs en matière de taxes et contributions : Vu le décret du 18 août 1900 portant réglementation du Service des Douanes et Contributions à la Côte Française des Somalis

**Vu** les arrêtés des 10 décembre 1899, 30 juin 1900, 11 décembre 1903, 30 décembre 1905 et 29 novembre 1906 établissant diverses taxes sur le territoire de la Colonie

Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 18 septembre 1907 :

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — La modification suivante est apportée dans la rédaction de l'arrêté du 10 décembre 1899 : Au lieu de : grains (orge, blé, maïs), lire : grains : (orge, blé, maïs et autres). Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**P. PASCAL.**